



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

snpespaca@gmail.com

Secrétaires régionaux

Hélène BERRIER 07 76 11 53 21

Mattias PERRIN 07 71 32 11 28



Marseille, le 6 janvier 2025

Rencontre avec la directrice adjointe de cabinet du Ministre de la Justice. Après les paroles, les actes !!!

Ce Jeudi 2 Janvier 2025, nous avons été reçus avec la CGT-PJJ par la directrice de cabinet adjointe, Mme Delaune-Perrière, du tout fraîchement nommé garde des Sceaux, Gérald Darmanin, lors de sa venue dans la cité phocéenne.

Le nouveau ministre de la Justice, le 5^{ème} sous la présidence d'Emmanuel Macron, a affiché sa volonté de s'attaquer à la criminalité marseillaise et au blanchiment d'argent, récemment renommé « narcotrafic ». A l'aube de la nouvelle année, il s'est ainsi empressé de venir à Marseille. Le discours tenu à l'ensemble des professionnel.les de la Justice a été, sans surprise, tourné vers une vision strictement répressive sans aucune remise en question des politiques répressives à l'œuvre depuis plusieurs décennies en matière de lutte contre le trafic de drogue. Aucune annonce majeure concernant les moyens pour l'éducatif et la prévention, ni évolution concernant la question du traitement des drogues en France alors que des pays comme le Canada, le Portugal, voire l'Allemagne ont largement avancé sur ce sujet. En s'évertuant à considérer la problématique des addictions aux stupéfiants sous la forme purement répressive, il ne sera pas permis d'envisager une quelconque évolution, ni de la reconnaissance des dangers de la consommation, ni des conséquences dramatiques des trafics liés à cette consommation.

Le SNPES-PJJ-FSU a pu porter les revendications déjà affichées dans le cadre de l'intersyndicale. Mme Delaune-Perrière s'est montrée attentive et à l'écoute. La bataille du budget va maintenant se négocier sur le plan national. La directrice adjointe de cabinet affiche l'ambition de faire bénéficier de 500 millions supplémentaires à la Justice lors des débats parlementaires, ce qui représente en fait le coup de rabot imposé par Bercy pour le budget 2025. Mais à qui et pour quelles missions ? Quelles seront les orientations du ministère de la Justice ?

Eu égard aux premières annonces du ministre (remise en cause du principe d'atténuation de peines en raison de la minorité, comparution immédiate pour les mineur.e.s, application stricte de la peine...), nous avons rappelé à la directrice adjointe le principe du processus adolescent, la spécificité de la Justice des mineurs et la primauté de l'éducatif. Nous avons réclamé que les moyens affichés le soient aussi pour les missions éducatives de la PJJ et pas seulement pour les prisons et les lieux privatifs de liberté. Si le ministre a réclamé des moyens pour les services judiciaires (magistrat.e.s et greffier.e.s), nous avons rappelé que les suivis ne pourront être exercés s'il n'y a pas davantage d'éducateur.ice.s, psychologues, assistant.e.s de service social, adjoint.e.s administratif.ves pour conduire ces accompagnements dans les services.

Nous avons insisté sur le fait que la question du trafic de stupéfiants et des jeunes qui y sont ancrés ne peut relever d'une pensée simpliste et d'une réponse uniquement judiciaire. Il est important de se poser la question des causes inhérentes à ce « narcotrafic », à savoir les questions de précarité sociale, de

dégradation de l'habitat, d'abandon des services publics de protection de l'enfance, d'éducation, de transport et l'absence de perspectives liées à l'emploi...Les réponses doivent être transversales et globales.

Concernant la PJJ, nous avons porté nos revendications propres et notamment un plan d'urgence pour la PJJ, mais aussi nos revendications communes avec la CGT-PJJ, à savoir :

- **La spécificité des missions**
- **La baisse des normes de Milieu Ouvert entre 16 et 20 jeunes par éducateur.ice.s**
- **Des moyens humains de professionnel.le.s pluridisciplinaires en adéquation avec cette baisse des normes**
- **Des moyens en immobilier et en véhicules administratifs**
- **Des créations de foyers éducatifs et d'hébergements diversifiés, protecteurs dans l'interrégion.**
- **De réelles analyses de pratiques cliniques pour tous les services (Milieux Ouverts, STEI, HD, UEHC...) et la fin du « coaching ».**
- **Des négociations salariales et indemnитaires, notamment pour les Milieux Ouverts, pour relever l'attractivité de nos métiers et pour lutter contre l'inflation : NBI et CTI pour toutes et tous dans les services, mêmes pour les corps communs relevant du Secrétariat Général, IFSE augmenté pour les unités éducatives qui sont au barème le plus faible...)**
- **Les remboursements de tous les frais liés aux déplacements**

La directrice adjointe de cabinet du garde des Sceaux et la Directrice Interrégionale de la DIR Sud-Est se sont montrées à l'écoute. Mais, nous attendons que cette écoute s'accompagne d'actes concrets pour les enfants et les adolescent.es que nous accompagnons au quotidien, ainsi que leurs familles, mais aussi pour les professionnel.le.s de la PJJ qui ont un besoin urgent de retrouver du sens à leurs missions éducatives.

Le combat en intersyndicale pour un véritable plan d'action et d'urgence pour la PJJ se poursuit.